Informations de base

1995/2070(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Petits et très petits systèmes électriques dans le marché intérieur de l'électricité **Subject** 3.60.03 Gaz, électricité, gaz naturel, biogaz	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	ENER Recherche, développement technologique et énergie	FERBER Markus (PPE)	19/07/1995
	Commission pour avis	**Rapporteur(e) pour avis**	**Date de nomination**
	ECON Economique, monétaire et politique industrielle	HAUTALA Heidi (V)	26/09/1995
Conseil de l'Union européenne			

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
10/05/1995	Publication du document de base non-législatif	SEC(1995)0685	Résumé
14/07/1995	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
06/02/1996	Vote en commission		Résumé
06/02/1996	Dépôt du rapport de la commission	A4-0026/1996	
29/02/1996	Fin de la procédure au Parlement		
18/03/1996	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1995/2070(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148

État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ENER/4/06625

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0026/1996 JO C 078 18.03.1996, p. 0002	06/02/1996	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0096/1996 JO C 078 18.03.1996, p. 0010-0014	29/02/1996	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	SEC(1995)0685	10/05/1995	Résumé

Petits et très petits systèmes électriques dans le marché intérieur de l'électricité

1995/2070(COS) - 29/02/1996 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Markus FERBER (PPE), le Parlement européen invite la Commission à faire en sorte que le monopole de fait nécessaire au bon fonctionnement des petits systèmes électriques isolés respecte les droits des consommateurs. Il souligne que le contrôle des abus est prioritaire par rapport à l'instauration de la concurrence en faveur d'un petit nombre de gros clients. Le PE insiste sur l'importance des petits systèmes électriques pour la production d'énergie à partir de sources d'énergie renouvelables et invite la Commission à présenter un plan d'action pour la protection des producteurs d'énergie renouvelable existants et pour le développement de la production des énergies. Sous l'angle environnemental, il demande la mise en place de stratégies d'utilisation rationnelle de l'énergie telles que le couplage puissance-chaleur et la planification intégrée des ressources, et invite la Commission à créer les conditions-cadres appropriées.

Petits et très petits systèmes électriques dans le marché intérieur de l'électricité

1995/2070(COS) - 10/05/1995 - Document de base non législatif

Le document expose l'analyse et les conclusions de la Commission sur les problèmes spécifiques de l'ouverture des marchés dans des systèmes électriques de petites et très petites dimensions, comme l'a demandé le Conseil le 29.11.1994. Les petits systèmes électriques se rencontrent soit comme système unique d'un Etat membre, soit au sein d'un Etat membre comprenant plusieurs systèmes électriques. Ils sont soit interconnectés avec d'autres systèmes, soit isolés, comme c'est le cas sur les îles (Irlande, Crète etc). Au terme de son analyse, la Commission conclut que les petits systèmes, interconnectés et isolés, seront tous soumis à la concurrence et à l'ouverture des marchés. La taille de ces petits systèmes électriques ne justifie pas qu'on leur accorde une protection spéciale contre la concurrence; il faut donc les traiter de la même manière que tous les autres systèmes électriques.